

RÈGLEMENT APPEL A PROJET

ENTREPRENEUR FOR GOOD 2022

| | |
|--|----------|
| 1. OBJET DE L'APPEL À PROJET | 2 |
| 2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS DE CANDIDATURE | 2 |
| 3. CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS | 3 |
| 4. PROCÉDURE DE SELECTION | 3 |
| 5. ENGAGEMENTS DES CANDIDATS | 3 |
| 6. INFORMATION ET COMMUNICATION | 4 |
| 7. DONNÉES PERSONNELLES | 4 |
| 8. DISPOSITIONS DIVERSES | 5 |

1. OBJET DE L'APPEL À PROJET

Cet appel à projets a pour objectif de détecter des projets engagés ou des projets non-engagés qui cherchent à avoir un attrait responsable.

L'appel à projets offre le droit à :

- Un accompagnement par l'équipe de Metastrat et ses partenaires sur une durée de 3 mois.

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS DE CANDIDATURE

L'appel à candidature s'adresse :

À tout porteur de projet engagé ou en devenir.

Il y aura deux groupes :

- Les projets en phase de lancement (existence de moins d'un an).
- Les projets lancés (existence de plus d'un an).

Les candidats peuvent venir de toute la France.

Pour pouvoir être candidat, un créateur devra :

- Remplir et soumettre le dossier de candidature complet et soumis dans les délais.
- Porter un projet engagé ou qui cherche à être engagés.
- Être disponible et volontaire pour un accompagnement.

Le candidat doit décrire de manière complète et sincère la situation de son projet notamment au regard de la propriété intellectuelle et des contraintes qui pourraient s'exercer sur le projet du fait d'engagements antérieurs pris par le candidat ou par un membre de l'équipe. Le non-respect de cette disposition pourra conduire à une remise en cause d'une éventuelle décision positive de Metastrat.

Pour candidater, les créateurs téléchargent le dossier en ligne. Ils le remettent en version numérique l'adresse e-mail indiquée dans le dossier avant la date de clôture de réception des dossiers de candidature. Un accusé de réception sera envoyé à chaque candidat.

3. CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

L'évaluation des projets présentés dans le cadre de l'appel à projets s'appuie sur l'analyse des dimensions suivantes : environnement, social, innovation, alimentation, égalité, social, santé et éducation.

Leur sélection se fait sur la base des principaux critères suivants :

- Le projet apporte une réponse pertinente à un besoin identifié et durable.
- Le projet est engagé ou souhaite le devenir.
- Le projet présente un potentiel de développement et de création de valeur à impact positif.
- Le projet est cohérent et présente un développement crédible.
- Le créateur connaît le marché visé et ses conditions d'accès.
- Le créateur est motivé, disponible et impliqué dans son projet et dans l'accompagnement.

4. PROCÉDURE DE SÉLECTION

La direction de Metastrat assure la présélection des dossiers sur la base d'une grille de sélection comprenant les critères ci-dessus.

Les participants sélectionnés ou non, seront contactés dans de plus bref délai.

5. ENGAGEMENTS DES CANDIDATS

Les candidats de l'appel à projets s'engagent à répondre à toute demande d'informations de la part des partenaires de cet appel à projets. Les candidats garantissent que les projets soumis dans le cadre de l'appel à projets ne sont pas grevés, à quelque titre que ce soit, partiellement ou totalement, directement ou indirectement, de droits de tiers. Les candidats sont seuls et entièrement responsables du contenu de leurs projets. Ils s'engagent à n'utiliser aucun élément de nature à porter atteinte aux droits de propriété d'un tiers et, le cas échéant, déclarent avoir obtenu au préalable toute autorisation nécessaire de tout tiers qui pourrait revendiquer un quelconque droit sur le projet.

Les candidats de l'appel à projets s'engagent en outre à s'investir personnellement de façon active dans l'aboutissement de leur projet tel que présenté dans le dossier de candidature. Ils s'engagent également à prendre connaissance et accepter le présent règlement et à renoncer à tout recours concernant les décisions de Metastrat.

Enfin les candidats s'engagent en cas de dossier retenu à participer au programme gratuit.

Toute violation des déclarations et engagements susvisés, toute déclaration frauduleuse, mensongère ou toute omission volontaire susceptible de compromettre la poursuite du projet, de l'appel à projets ou la réputation d'un des partenaires de l'appel à projets pourra entraîner l'exclusion du candidat et l'annulation de sa participation.

6. INFORMATION ET COMMUNICATION

Les candidats autorisent expressément les partenaires à publier leur nom, prénom et la description non confidentielle de leur projet dans le cadre des actions d'information d'accompagnement et de communication liées à l'appel à projets, y compris sur leur site internet et réseaux sociaux.

7. DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles relatives à la participation des candidats sont enregistrées dans un fichier informatisé détenu par MetaStrat. Ces données ne seront traitées ou utilisées que pour ce qui est nécessaire à la tenue de l'appel à projet, et à l'avancement des projets des candidats. Les informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire, notamment jusqu'à l'aboutissement d'un projet, sauf si :

- Un candidat exerce son droit de suppression des données le concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire. Pendant cette période, MetaStrat met en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux organisateurs de l'appel à projet, lesquels sont soumis à une obligation de confidentialité. Ils ne peuvent utiliser les données qu'en conformité avec le présent règlement et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, ils s'engagent à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.)

8. DISPOSITIONS DIVERSES

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler cet appel à projet sans que leur responsabilité puisse être engagée. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demandent de dédommagement à ce sujet. Le fait de participer à cet appel à projets implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ce qui constitue un engagement entre l'organisateur et le candidat, et un engagement sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations fournies.

Le règlement doit être accepté pour toutes participations de l'appel à projet "Entrepreneur For Good - 2022".